

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, A. KIEFFEL, Police Municipale

VILLE DE PULNOY

CR N°2009-77/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 25 Juin 2009

Présents : Gérard ROYER, Mmes et Mrs FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLÉN PELTIER CASTELA SIMON KERE GEORGES VULCANO CHABOD DUSSIAUX MASSON DEVITERNE GOUDOUT RAVENEY MICHEL

Excusés :

A FROMENT a donné pouvoir à D. FEUILTAINE

Secrétaire : ML MASSON

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
	<p>Le Maire présente ses condoléances à J. BOISSEZ, dont la belle-mère est décédée.</p> <p>Communication au conseil municipal des décisions prise par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation.</p> <p>Approbation du compte-rendu des séances des 14 et 26 mai 2009 : à l'unanimité.</p>
<p>Adhésion au réseau Gérard Cuny : renouvellement</p>	<p>S. GEORGES explique le rôle et les missions du réseau Gérard CUNY. Le Maire rappelle que la commune de Pulnoy a été parmi les 1ères à adhérer à ce réseau, pour l'instant implanté sur l'agglomération. Il remercie S. GEORGES de s'impliquer dans ce dossier.</p> <p>S. GEORGES donne lecture du projet de délibération.</p> <p>A l'unanimité</p>
<p>Reconduction du dispositif « méridienne » pour l'année 2009 - 2010</p>	<p>M. PICCOLI donne lecture du projet de délibération.</p> <p>N. GOUDOUT dit qu'elle a eu confirmation en réunion de la 2^{ème} commission que le projet de cantine scolaire est bien maintenu.</p> <p>JM MICHEL s'interroge sur la raison de la baisse du nombre de places. M. PICCOLI répond qu'il n'y a pas moins de places que l'année scolaire 2008-2009. Au contraire, en 2008-2009, le dispositif comptait 24 places. Aujourd'hui, au 19 juin, 20 dérogations sont déjà accordées et 8 sont en cours. A la rentrée 2009-2010, il existera davantage de possibilités de proposer des places pour des remplacements temporaires.</p> <p>A l'unanimité</p>
<p>Subvention aux associations extérieures</p>	<p>M. ROYER donne lecture du projet de délibération.</p> <p>JM MICHEL demande pourquoi ces associations sont beaucoup moins subventionnées que l'association France Lymphome espoir (question 6 de l'ordre du jour).</p> <p>Le Maire répond que l'AEIM demande 30 € par enfant. Sachant qu'il y a 10 enfants, la subvention sera de 300 €.</p> <p>JM MICHEL dit qu'il parlait des 2 autres : l'association des greffés et ALMA Lorraine 54 (subvention de 50€ pour chacune).</p> <p>Le Maire répond que les subventions sont attribuées en fonction du montant qu'elles demandent. Il s'agit, pour ces 3 associations, de subvention de fonctionnement annuel, alors que l'association France Lymphome Espoir demande une subvention pour une manifestation ponctuelle.</p> <p>Il est proposé d'attribuer à l'association AEIM 30 € par enfant, à l'association des greffés 50€ et à ALMA Lorraine 54 50€.</p>

	A l'unanimité
Subvention aux associations pour l'année 2009	<p>D. FEUILTAINE donne lecture du projet de délibération Le Maire explique que le versement d'une subvention à l'association de la Porte Verte permet à la ville de Pulnoy de bénéficier de tarifs groupés pour la surveillance du centre technique municipal par Securitas. D. DEVITERNE demande pourquoi l'association ASPTT n'est subventionnée qu'à hauteur de 250 € alors qu'elle demande 500 €. D. FEUILTAINE répond que cette course cycliste est également financée par la ville d'Essey-les- Nancy et par de nombreux commerçants de la Porte Verte.</p> <p>A l'unanimité</p>
Demande de participation financière de l'Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (AFMD 54)	<p>D. FEUILTAINE donne lecture du projet de délibération. Il est proposé d'attribuer une somme de 200€ à l'Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation. N. GOUDOUT demande pourquoi le montant de la construction de la stèle est si élevé. Le Maire fait circuler le schéma, en ajoutant que la ville de Champigneulle finance à hauteur de 1200€.</p> <p>2 abstentions</p>
Demande de subvention de l'association France Lymphome Espoir	<p>M. ROYER expose le projet de l'Association France Lymphome Espoir. Le Maire explique que l'organisation de cette manifestation sur Pulnoy va permettre à l'association de toucher une population « relais » intéressante. G RAVENEY propose que Pulnoy apporte une aide technique, en lieu et place des 200€ proposés. Le Maire répond que l'aide technique est apportée par le golf. L'association a besoin de fonds. JM MICHEL : la dernière compétition de golf a été annulée, faute de participants. Quelle assurance a-t-on que celle-ci ait bien lieu ? Le Maire : aucune, mais il ne s'agit pas ici que d'une question de « gros sous ». La manifestation est un vecteur d'image pour la ville.</p> <p>3 abstentions</p>
Tirage au sort des jurés d'assise pour l'année 2010	Il est procédé au tirage au sort des 12 personnes susceptibles d'être désignées jurés d'assise.
Réaménagement de prêts souscrits par la SA SOLENDI EHC : garantie de la commune de Pulnoy	<p>G. NICOLA explique le contenu du projet de délibération. La dette de la ville n'augmente pas. Il s'agit seulement d'un réaménagement de prêts, par un allongement de leur durée. G. NICOLA rappelle que 50% sont garantis par la ville, les 50% restants le sont par le conseil général. Le Maire ajoute que l'apport de cette garantie permet à la ville de bénéficier d'un droit de tirage de 20% pour loger les pulnéens. G RAVENEY demande pourquoi les prêts sont souscrits en taux révisibles et non en taux fixes. Le Maire répond que la décision du taux revient au bailleur. Dans la majeure partie des cas, le taux fixe a un coût supérieur, sur la totalité de la durée du prêt. G. NICOLA précise que les fonds sont prêtés par la Caisse des Dépôts et Consignations, et que les taux évoluent en fonction du livret A.</p> <p>A l'unanimité</p>
Réhabilitation de l'ensemble des 4 Vents - marchés de travaux - lot n° 6 - avenant n° 1	<p>F. PERROLLAZ explique le motif de l'avenant au marché du lot 6 concernant la réhabilitation des 4 vents.</p> <p>A l'unanimité</p>

BP 2009 : décision modificative n° 1	G. NICOLA donne lecture de la délibération. A l'unanimité
Demande de subvention de particuliers pour économie d'énergie	M. PICCOLI, JF PICCOLI et JM HEINLY quittent la salle. D. FEUILTAINE donne lecture du projet de délibération. D. DEVITERNE demande si une seule aide est attribuée pour la même nature de travaux. Le Maire répond qu'il convient en effet de préciser qu'une seule aide n'est attribuée pour le même type de travaux, même si ceux-ci s'étalent sur plusieurs années. MR demande si seule la main d'œuvre est financée. Le Maire répond que non, la main d'œuvre et les travaux sont subventionnés. A l'unanimité
Le Maire informe que la dernière question est retirée de l'ordre du jour. Un travail de concertation doit encore être mené avec la ville de Seichamps. Le Maire informe que Guy Raveney démissionne de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 1 ^{er} juillet prochain.	

Fait à Pulnoy, le 17 août 2009

Le Maire,

Gérard ROYER